

A partir du 20 mars 2017, les cartes nationales d'identité ne seront plus délivrées par votre mairie. Vous devrez désormais vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil. La mairie de Dompierre sur Besbre est la plus proche, mais vous pourrez faire votre demande dans n'importe qu'elle à la mairie de France équipée.

La carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les majeurs, 10 ans pour les mineurs.

La présence du demandeur est indispensable et du parent ayant l'autorité parentale pour un mineur.

Pièces à fournir :

- 2 photos d'identité récentes aux normes actuelles
- 1 justificatif de domicile au nom de la personne qui fait la demande, facture EDF, téléphone fixe ou déclaration de revenus moins d'un an. (Pas de RIB, quittance de loyer, attestation d'assurance, cotisation mutuelle ou attestation de la mairie).
- Copie intégrale de l'acte de naissance : si première demande d'une carte nationale d'identité sécurisée, première demande dans notre commune ou carte périmée depuis plus de 2 ans.
Attention si l'extrait d'acte de naissance n'est pas obligatoire dans tous les cas il vous faudra tout de même connaître les nom et prénoms exactes, dates et lieux de naissance de vos parents.
- Pour les enfants, la pièce d'identité et signature d'un des parents
En cas de perte ou de vol 25 € en timbres fiscaux seront nécessaires.